

2020_CT2_319

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la création de l'opération Pertuis "Les Coteaux Nord" – Développement de l'irrigation sur les coteaux et de son affectation

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 10 décembre 2020

02_1_02

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Pertuis "Les Coteaux Nord" - Développement de l'irrigation sur les coteaux et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 17 Décembre 2020

16328

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Pertuis "Les Coteaux Nord" - Développement de l'irrigation sur les coteaux et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Cette opération concerne un projet d'extension de réseau d'irrigation sur les coteaux de Pertuis /Ansouis. L'opération sera complétée par la réalisation d'une desserte des coteaux Nord par une tranche de travaux unique à horizon 2022/2024.

Dans ce cadre, la Ville de Pertuis va délibérer en conseil municipal du 24 novembre 2020 afin de statuer sur la création et la définition du périmètre de la nouvelle Zone Agricole Protégée (ZAP) nécessaire à la mise en œuvre de ce projet d'irrigation.

Le coût global est de l'opération de 825 000 € T.T.C avec une participation financière de 410 000 € pour le territoire du Pays d'Aix.

Pour finaliser cette opération, il a été présenté un montage technique impliquant un financement croisé de la SCP, de la Ville de Pertuis et de la Métropole pour une enveloppe de 825 000 € (coût global de l'opération), répartis comme suit : SCP : 165 000 € ; Pertuis : 250 000 € ; Pays d'Aix : 410 000 € au titre de la compétence agricole (convention SCP/Métropole sur 4 exercices).

A ce stade de l'opération, le partenariat financier du Conseil départemental de Vaucluse et du Conseil régional ne sera pas sollicité.

En effet, le Conseil départemental de Vaucluse et le Conseil régional ont déjà abondé au premier programme de travaux de la concession régionale de la SCP.

L'opération d'investissement Pertuis Val Joanis : développement de l'irrigation sur les coteaux d'un montant de 410 000 € T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix dans l'autorisation de programme DI327 doit être affectée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 410 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI327 Pertuis Val Joanis : développement de l'irrigation sur les coteaux afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI327 Pertuis Val Joanis : développement de l'irrigation sur les coteaux pour un montant de 410 000 € T.T.C

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI327 Pertuis Val Joanis : développement de l'irrigation sur les coteaux
Montant initial de l'AP : 410 000 € T.T.C.

CP 2021 : 102 500 € T.T.C CP 2022 : 102 500 € T.T.C
CP 2023 : 102 500 € T.T.C CP2024 : 102 500 €T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et circuits courts

Christian BURLE

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la création de l'opération Pertuis "Les Coteaux Nord" – Développement de l'irrigation sur les coteaux et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **15 DEC. 2020**